

**Ministry of Education**

Education Labour and Finance  
Division

315 Front Street West  
12<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest  
12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2022:SB29**

**Date :** Le 31 octobre 2022

**Destinataires :** Cadres supérieurs de l'administration des affaires

**Expéditeurs :** Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Xiaofei Wang  
Directrice  
Direction de la modélisation et des prévisions pour l'éducation

**Objet :** **Prévisions budgétaires révisées de 2022-2023 (Conseils scolaires de district)**

---

Nous avons le plaisir de vous informer que les prévisions budgétaires révisées de 2022-2023, ainsi que les guides et directives connexes, sont maintenant accessibles en cliquant sur le [lien des prévisions budgétaires révisées](#) dans la section « Rapport au ministère » du [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières \(DARF\)](#).

**NOTES IMPORTANTES SUR LA SOUMISSION DES RAPPORTS DE 2022-2023**

**A. Budgets équilibrés et approbation par le Ministère des déficits d'exercice enregistrés**

Le Ministère souhaite rappeler aux conseils scolaires que les déficits d'exercice d'un montant supérieur au seuil établi dans le Règlement de l'Ontario 280/19 doivent obtenir l'approbation du Ministère, et que la soumission d'une demande d'approbation d'un déficit d'exercice est requise dès que possible. Des renseignements additionnels ont été inclus aux directives relatives au SIFE et au formulaire d'approbation de déficit connexe du SIFE afin d'aider les conseils scolaires à soumettre leurs demandes d'approbation de

déficits d'exercice, au besoin. Si le déficit d'exercice de 2022-2023 d'un conseil scolaire dépasse le montant approuvé par le Ministère, le conseil devra présenter une nouvelle demande d'approbation d'un déficit d'exercice dès que possible.

Les conseils scolaires qui rapportent un déficit d'exercice sous le seuil établi doivent présenter un plan d'élimination du déficit d'exercice qui indique les mesures que compte prendre le conseil pour équilibrer son budget et éliminer son déficit d'exercice dans les deux années suivantes. Ce plan doit être approuvé par le conseil.

***B. Déclaration de l'équipement de protection individuelle (ÉPI), des fournitures et équipements essentiels (FEE), des unités et filtres à particules à haute efficacité (HEPA) du ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE) et des trousseaux de tests antigéniques rapides acquises par la province***

Le mode de déclaration des fournitures et équipements de santé et de sécurité acquises par la province demeure le même que dans les prévisions de 2022-2023. Cependant, l'information à utiliser relativement aux coûts est fondée sur les coûts pondérés moyens de 2021-2022 et est présentée dans un fichier d'établissement des coûts accessible dans le dossier des états financiers de 2021-2022 du [Portail de téléchargement de fichiers SIFE](#).

**SOUSSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

Veillez soumettre vos prévisions budgétaires révisées de 2022-2023 par l'entremise du SIFE au plus tard le **15 décembre 2022**.

De plus, les utilisateurs autorisés devraient soumettre les documents suivants au site SharePoint « [rapports financiers des conseils scolaires](#) » au plus tard le **15 décembre 2022** :

<b>Soumission active du conseil scolaire à l'aide du SIFE (en PDF)</b>	<b>Convention des noms de fichiers</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation<sup>1</sup></li></ul>	#CSD_NomCSD_2022-2023 Objet : Pièces justificatives
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport de conformité</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan d'élimination du déficit d'exercice, au besoin</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Tableaux 9, 10 et 10ADJ</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Section 1A</li></ul>	

<sup>1</sup> signé par le directeur ou la directrice de l'éducation

## Soumission tardive

Il est important que les conseils scolaires respectent la date d'échéance ci-dessus afin que le Ministère puisse produire les rapports périodiques du budget provincial. Le Ministère pourrait imposer des sanctions financières aux conseils scolaires n'ayant pas soumis leurs documents par l'entremise du SIFE d'ici cette date. Si le conseil scolaire ne peut pas respecter la date d'échéance en raison de circonstances atténuantes, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère pour discuter de la nécessité de reporter l'échéance.

## COORDONNÉES

Objet	Nom	Téléphone	Courriel
Aide aux utilisateurs/à la navigation dans le SIFE	Stevan Garic	437 221-9722	<a href="mailto:Stevan.Garic@ontario.ca">Stevan.Garic@ontario.ca</a>
	Alex Zhang	437 223-0104	<a href="mailto:Alex.Zhang2@ontario.ca">Alex.Zhang2@ontario.ca</a>
	Hao Qin	437 221-9814	<a href="mailto:Hao.Qin@ontario.ca">Hao.Qin@ontario.ca</a>
	Patrick Pelletier	437 221-9523	<a href="mailto:Patrick.Pelletier@ontario.ca">Patrick.Pelletier@ontario.ca</a>
Aide pour ouvrir une session dans le SIFE	S/O	S/O	<a href="mailto:efis.support@ontario.ca">efis.support@ontario.ca</a>
Dossier du SIFE/autres questions	L'information sur les analystes financiers du Ministère est accessible sur le site Web de la DARF, à la rubrique <a href="#">Pour nous joindre.</a>		

Cordialement,

*Original signé par*

Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité  
financières

Xiaofei Wang  
Directrice  
Direction de la modélisation et des prévisions  
pour l'éducation

c. c. : Directrices et directeurs de l'éducation